

Ce que tu dois savoir sur la protection temporaire

Ces informations

s'adressent à toi si



- tu as moins de 18 ans
- tu es Ukrainien ou vivais en Ukraine, et l'as quittée à cause de la guerre le 24 février 2022 ou après cette date
- tu es arrivé(e)
 - seul(e)
 - avec quelqu'un d'autre que tes parents

Si tu es sans tes parents, un adulte (parfois appelé tuteur ou représentant) t'aidera à répondre à tes besoins, y compris lors de la procédure.

Tu peux toujours t'adresser à cette personne ou à d'autres fonctionnaires si tu as peur ou si tu as besoin d'aide.

! À retenir

- Si tu ne comprends pas quelque chose, tu peux toujours demander.
- Toutes les informations que tu partages avec les autorités seront gardées en sécurité.

Ce que la protection temporaire signifie pour toi



Tu peux rester dans l'UE jusqu'à ce que ton retour soit sûr.



Tu peux obtenir de l'aide pour contacter et retrouver ta famille, lorsque cela ne présente aucun danger pour toi.



Tu peux recevoir de la nourriture, des vêtements, un endroit sûr où rester et d'autres choses dont tu pourrais avoir besoin.



Tu peux aller à l'école.



Tu peux aller chez le médecin.

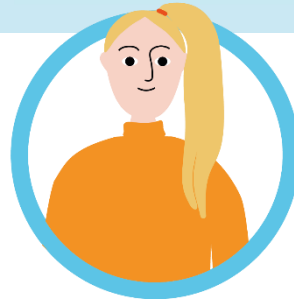


Quelle est la durée de la protection temporaire ?

Jusqu'au 4 mars 2023. En fonction de la situation, elle peut être prolongée.

Quelle est la procédure ?

- Un fonctionnaire te posera des questions sur toi et ta famille.
- Il te demandera de présenter tes documents d'identité (passeport, carte d'identité, etc.).
- Tu recevras un document officiel.



Aleksandra



Dmytro

Existe-t-il d'autres formes de protection ?

Oui. Discute des différentes options avec les autorités avec le soutien d'un adulte.



Informe les autorités si

- Tu es venu(e) seul(e) ou avec quelqu'un d'autre que tes parents.
- Tu veux contacter et retrouver ta famille.
- Tu ne comprends pas la langue — quelqu'un qui parle ta langue peut t'aider.
- Tu ne te sens pas bien et tu as besoin d'un médecin ou de médicaments.
- Tu as peur parce que quelqu'un te menace ou essaie de te convaincre de faire quelque chose que tu ne veux pas faire. Tu pourrais être en danger.
- Tu connais d'autres enfants qui ont des problèmes.



Pour ta sécurité

- Ne monte jamais dans une voiture ou un véhicule avec quelqu'un que tu ne connais pas.
- Reste en contact avec ta famille ou tes ami(e)s.
- Garde tes documents importants en sécurité (passeport, carte d'identité, etc.). Prends-les en photo.
- Si tu as un téléphone, ne le donne à personne.
- Si tu te sens en danger ou si tu as besoin d'aide, appelle le 112 à tout moment. C'est gratuit.
- Ne parle jamais en ligne à quelqu'un que tu ne connais pas. Ne partage pas tes informations à caractère personnel ou des photos de toi.
- Demande de l'aide si tu te sens en danger en raison de ta manière de t'habiller, de ton apparence ou de tes idées.